

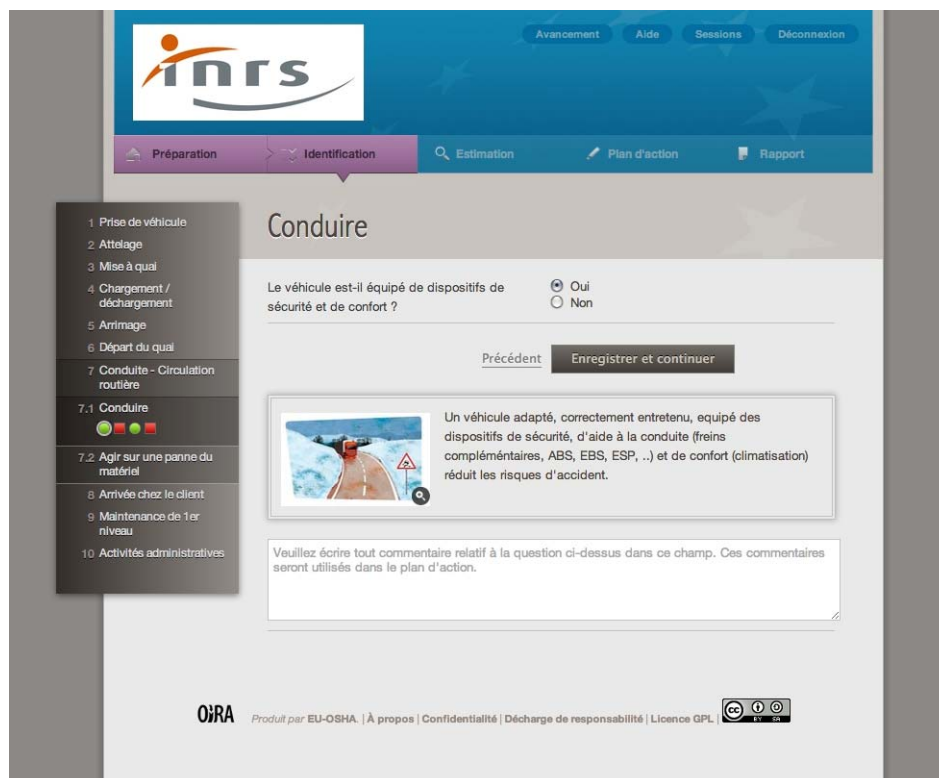
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2012

OiRA : un logiciel pour aider les petites entreprises du transport routier de marchandises à évaluer les risques

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), en collaboration avec les professionnels du transport routier, a élaboré un outil informatique pour aider les petites entreprises du secteur à évaluer leurs risques professionnels. Gratuit et proposant des mesures de prévention adaptées, il permet d'éditer et de mettre à jour le document unique et d'élaborer un plan d'action.

L'outil « OiRA Transport routier » est un logiciel informatique en ligne, qui reprend les risques communément rencontrés dans l'activité d'un conducteur de poids-lourd, apporte une aide dans l'estimation des risques et propose des bonnes pratiques de prévention. Le logiciel, en libre accès, permet d'éditer le document unique de l'entreprise et de définir son plan d'action.



Capture d'écran de l'outil « OiRA transport routier »

Les avantages d'un outil informatique

OiRA apporte une aide méthodologique dans la démarche, donne accès à des supports d'information et conserve toutes les informations pour les mises à jour régulières de l'évaluation des risques.

Des données protégées

L'utilisation du logiciel, nécessite un identifiant et un mot de passe. Le stockage des données et leur protection sont assurés par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) dans le cadre imposé par le Contrôleur Européen de la Protection des Données et conforme aux exigences de la Loi informatique et liberté. Elles ne sont accessibles que pour l'utilisateur.

Pour ouvrir une session rendez-vous à l'adresse <http://client.oiraproject.eu> .

A noter que le contenu du logiciel est issu de la brochure de l'INRS et de la CNAMTS :
« [Transport routier de marchandises](#) » (réf. [ED 6095](#)).

Le projet OiRA

Partant du constat que les petites entreprises ont des difficultés à respecter leurs obligations en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a développé le projet OiRA (pour Online interactive risk assessment, Evaluation des risques interactive en ligne). Inspiré d'une expérience réussie aux Pays-Bas, le projet vise à proposer aux petites entreprises des outils informatiques sectoriels afin de les guider dans leur évaluation des risques. L'Agence fournit aux développeurs des Etats membres (Autorités publiques, organismes de prévention, partenaires sociaux...) un générateur d'outils, l'assistance et l'hébergement des données. Les outils sectoriels sont développés à un niveau national. Les contenus sont ensuite mutualisés entre Etats membres pour faciliter le développement d'applications sur les mêmes secteurs. En France, l'INRS est le relai de l'Agence européenne sur cet outil. Pour en savoir plus : <http://oiraproject.eu>

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 633 personnes sur 2 centres : à Paris (214 personnes) et en Lorraine (419 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information.

www.inrs.fr Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS www.twitter.com/INRSFrance